



Françoise FÉRAT

Sénateur de la Marne

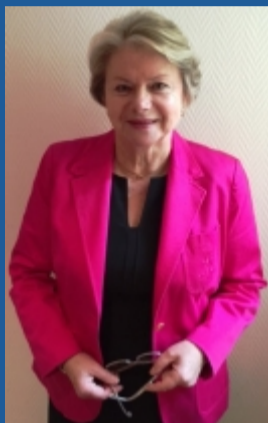
Vice-Président du Conseil départemental

LA LETTRE

ÉDITO

Décembre 2016

© D.R.



Chaque fin d'année parlementaire a des similitudes en apparence avec les fins d'années précédentes car il s'agit de s'atteler au vote du projet de loi de finances de l'année à venir. Mais les termes de ces projets de loi sont bien différents d'une année sur l'autre, avec le bémol que les budgets des collectivités locales sont sollicités très régulièrement. Ainsi, concernant l'archéologie préventive, j'ai interpellé madame Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication. En effet, lors de son audition par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat le 9 novembre dernier, la ministre précisait que le montant consacré au financement des diagnostics réalisés par les collectivités territoriales s'élevait à 10 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2017 et qu'il était issu « d'échanges avec l'Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale (ANACT) ». Or, interrogée à ce sujet, l'ANACT m'a formellement réitéré son opposition à la ventilation des crédits voulue par le ministère. Cela ne correspond pas à la répartition dans les faits des diagnostics entre l'INRAP et les collectivités territoriales. Ce malentendu est d'autant plus ennuyeux qu'il semble s'être répété devant le Comité d'évaluation des normes et devant la Commission des finances locales. Je lui ai rappelé qu'en 2015 (derniers chiffres disponibles), 1 692 diagnostics ont été attribués à l'INRAP (soit 81 %) contre 400 aux collectivités territoriales (soit 19 %). Or, la ventilation de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) est loin de répondre à cette proportion puisqu'en 2017, l'INRAP devrait recevoir 73 millions d'euros alors que seuls 10 millions d'euros sont prévus pour les collectivités territoriales. C'est pourquoi j'ai souhaité comprendre les raisons qui expliquent la différence de traitement entre les structures en charge de réaliser les diagnostics. Par ailleurs, il semble se confirmer que l'INRAP puisse bénéficier du crédit impôt recherche. J'ai ainsi demandé à la ministre si l'INRAP a déjà effectué des démarches en ce sens et si cette éventualité ne remet pas en question la subvention pour charge de service public attribuée à cet organisme. Les collectivités territoriales sont actrices dans la préservation du patrimoine et dans la diffusion de la culture ; il faut maintenir leurs leviers de préserver des moyens d'action en la matière, or, sur ce point le compte n'y est pas ! Je profite de cet éditorial pour présenter tous mes vœux de bonheur, de santé et d'accomplissement personnel à chacun d'entre vous et à vos proches. Je souhaite qu'en France nous retrouvions la croissance économique et un rassemblement autour de l'intérêt général. Je souhaite que 2017 ne reproduise pas les événements tragiques de cette année noire. Joyeux Noël et excellente année 2017 !

AU SÉNAT

PLF 2017

© Pixabay



Le Sénat a décidé de rejeter en bloc le projet de loi de Finances pour 2017. Après deux mois d'examen en commission, le manque de sincérité de ce budget nous a amené à ne pas le voter, en déposant à l'ouverture des débats une motion préalable selon laquelle il n'y a pas lieu de délibérer. Les dépenses ont, en effet, été sous-évaluées, le Gouvernement mise sur une reprise économique l'année prochaine pour trouver des recettes qui ne seront pas au rendez-vous. Les impôts continuent d'augmenter et les dépenses ne sont toujours pas maîtrisées. Ce budget nous semble illisible et nuit à la sincérité des débats. Nous n'avons pu faire entendre nos propositions, voilà pourquoi nous n'avons pas voté ce nouveau budget.

© Freedigitalphotos



Le Sénat avait en première lecture adopté le [projet de loi de financement de la sécurité sociale \(PLFSS\) pour 2017](#). Avec mes collègues du groupe UDI-UC nous avons voté en faveur du texte tel que modifié par le Sénat, la version sénatoriale étant plus sincère, plus juste, que celle qui nous a été initialement présentée. Nous souhaitons tous le retour à l'équilibre des comptes, il en va de l'avenir de la protection sociale de notre pays. Des réformes plus structurelles et plus ambitieuses sont nécessaires, mais sans oublier que, derrière la rigueur des chiffres, il y a aussi notre volonté d'assurer notre mission humaniste de solidarité. Lors de la seconde lecture du texte, au regard des nouvelles modifications apportées par l'Assemblée nationale, nous avons rejeté ce texte.

Normes agricoles

© Pixabay



Le 6 décembre dernier le Sénat a adopté la [proposition de résolution en faveur de la réduction des normes applicables à l'agriculture](#) présentée par les sénateurs Daniel DUBOIS et Gérard BAILLY, suite aux travaux menés par le groupe de travail sur les normes en agriculture, dont ils sont, respectivement, rapporteur et président. La prolifération normative constitue une tendance lourde depuis de nombreuses années en France, qui touche tous les secteurs de l'économie, mais affecte particulièrement le secteur agricole. Il est urgent d'aller vers une politique de simplification et d'allègement des normes applicables à l'agriculture, qui bénéficie d'un véritable pilotage et d'un engagement dans la durée. Ce texte propose de

"changer d'échelle", et de faire de la simplification et de l'allègement des normes agricoles un objectif prioritaire, tant à l'échelon national qu'europpéen.

Publicité dans les programmes jeunesse

© Pixabay



Le 7 décembre dernier, le Sénat a définitivement adopté, à l'unanimité, la [proposition de loi visant à supprimer la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique](#), modifiée par l'Assemblée nationale. Constatant qu'avec 8,3 millions de jeunes de 4 à 14 ans, la France est aujourd'hui le principal marché « enfants » pour les annonceurs publicitaires à la télévision devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, les auteurs de cette proposition de loi proposent de limiter strictement les effets de la publicité dans les programmes destinés à la jeunesse et diffusés sur les chaînes de la télévision publique, notamment pour lutter contre l'obésité infantile.

L'actualité en décembre

© Sénat



[L'actualité en décembre au Sénat](#)

Difficultés dans les crèches municipales

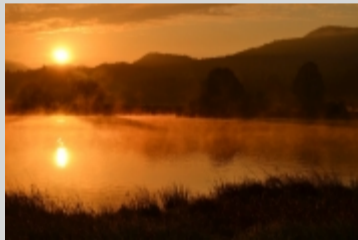
© Freedigitalphotos



J'avais interpellé Laurence ROSSIGNOL, avec mes collègues Yves DÉTRAIGNE et René-Paul SAVARY, sur les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les Maires vis-à-vis de leurs crèches communales. En effet, alors que le nombre des places en structures d'accueil pour jeunes enfants est largement insuffisant pour satisfaire les demandes des familles, les contraintes légales imposées aux municipalités hypothèquent le fonctionnement de ces établissements ainsi que leur pérennité. Entre les règles de gestion qui se complexifient (notamment la mise en place de la facturation à l'heure), le désengagement des caisses primaires d'assurance maladie ou les budgets municipaux en baisse, beaucoup de communes envisagent de se délester de l'accueil de la petite enfance au profit d'entreprises privées. Or, le montant d'une place en crèche augmente toujours en raison des contraintes imposées par les pouvoirs publics. Nous lui avons demandé de nous indiquer de quelle manière le Gouvernement entendait soutenir et préserver l'activité des crèches municipales dont la disparition nuirait tout particulièrement aux familles. La Ministre n'a pas véritablement répondu aux interrogations que nous soulevions dans ce courrier, elle liste néanmoins plusieurs difficultés à résoudre et indique notamment avoir demandé la mise en place de plusieurs groupes de travail qui devront rendre copie dans la perspective de la nouvelle Convention d'objectif et de gestion qui liera l'État et la CNAF pour les années 2018 à 2022. Si je comprends bien l'intérêt de ces travaux, les urgences de terrains restent quant à elles non résolues. Nous resterons vigilants sur ce dossier.

Activités agricoles en zones humides

© Pixabay



Interpellés sur les difficultés spécifiques aux activités agricoles en zones humides, j'avais saisi, avec mes collègues sénateurs Yves DÉTRAIGNE et René-Paul SAVARY, la ministre de l'environnement et le ministre de l'agriculture. Notre département compte, en effet, un site désigné au titre de la convention de RAMSAR, à savoir une zone humide de valeur internationale. Il s'agit des étangs de la Champagne humide. Une révision par l'U.E. des zones défavorisées est en cours et des travaux sont menés au niveau national pour actualiser le zonage national des zones soumises à l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). C'est pourquoi nous leur avons demandé de bien vouloir prendre en compte les milieux humides dans le zonage des zones défavorisées, afin de maintenir ces écosystèmes, l'activité d'élevage et les éleveurs présents sur ces territoires. Dans sa réponse le Ministre de l'agriculture nous assure de sa mobilisation et précise que, début 2017, une carte sera transmise à la Commission européenne pour les ZSCN et ZSCS. Nous resterons vigilants sur ce dossier.

Personnels de direction

© Pixabay



J'ai saisi la ministre de l'Éducation nationale, avec mon collègue sénateur Yves DÉTRAIGNE, sur certaines inquiétudes concernant les conditions de travail des personnels de direction. Ils seraient dans l'attente d'une véritable gestion des ressources humaines, d'une clarification de leurs missions et d'une reconnaissance morale et matérielle de leur profession (personnels de direction, chefs et adjoints, personnels d'encadrement) afin d'obtenir des grilles de rémunération à la hauteur de leurs responsabilités. Nous lui avons demandé de bien vouloir se positionner dans ce dossier.

© Freedigitalphotos



J'ai interpellé la ministre de la santé sur la gestion des violences au sein des services de psychiatrie. La Haute autorité de santé (HAS) vient de donner plusieurs recommandations afin qu'elles puissent être mieux gérées et évitées. Trois incidents violents de patients hospitalisés se produisent chaque semaine en moyenne, soit environ 500 000 par an. Signes d'une souffrance psychique profonde, ils ont des conséquences lourdes sur les professionnels comme sur l'ensemble des patients, témoins, victimes ou acteurs. Ils pourraient être évités dans plus de la moitié des cas et mieux pris en charge, en évitant le recours aux mesures de restriction de liberté. Dans le cadre de son programme « Psychiatrie et santé mentale », initié depuis 2013, la HAS donne aujourd'hui des outils destinés aux professionnels pour comprendre, prévenir et mieux gérer (individuellement, collectivement et en alliance avec le patient) ces incidents. Tout patient doit, tout d'abord, pouvoir participer à la prévention de ses propres moments de violence. Il est nécessaire d'éviter avant tout ces épisodes l'écouter, en identifiant les signaux d'alerte qui lui sont propres afin d'en tirer les enseignements. Il s'agit d'un travail quotidien pour ne plus subir la violence et pouvoir se recentrer sur le soin. Je lui ai demandé ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'aider les professionnels à mettre en œuvre ces recommandations.

DANS LA MARNE

Inauguration à Ville-en-Tardenois

© Pixabay



Samedi 10 décembre, une effervescence particulière régnait dans les rues de Ville-en-Tardenois. Un nouvel ensemble commercial et une nouvelle place du village ont été réalisés dans ce bourg de 650 habitants. Je tiens à féliciter le maire Thierry BARBA et son équipe pour la qualité des équipements construits et la diversité des services apportés à la population (supérette, professionnels de santé...). De nombreux habitants avaient fait le déplacement pour constater la réussite de cette nouvelle place remaniée. La matinée fut très chaleureuse dans ce village où l'attractivité et le dynamisme n'ont pas manqué pour accomplir ce défi de revitalisation des centres-bourgs. Ici aussi ruralité rime avec proximité ! Désormais, il revient aux habitants du village et des alentours de faire vivre cet espace de vie. Le Conseil Départemental, au travers de ses services et de sa subvention pour des travaux de voirie, a permis une mise en scène du centre bourg où il est très agréable de flâner et de faire ses emplettes. Longue vie à ces équipements et services !

Bibliothèque de prêt sur le terrain

© Freedigitalphotos



Le 7 décembre dernier, nous avons organisé une réunion du comité consultatif de la Bibliothèque Départementale de Prêt (que les plus aguerris connaissent sous le nom de son sigle « BDP ») de façon décentralisée en investissant les locaux de la médiathèque municipale de Fleury-la-Rivière. Ces structures sont complémentaires des services de la BDP avec lesquels un lien étroit est mis en place, notamment grâce à la mise en ligne des catalogues. La BDP est une « institution départementale » car elle est un allié structurant de la diffusion de la culture, notamment en milieu rural. A la tête du réseau départemental de lecture publique, la BDP œuvre au service des bibliothèques situées en milieu rural ou périurbain. 125 bibliothèques font partie du réseau (il comprend également les 12 communes desservies sous forme de prêts directs dans le bibliobus). Si le prêt de documents est sa vocation première, la BDP forme et aide également le personnel de ces bibliothèques, conseille les élus sur un projet d'aménagement ou encore participe à la mise en place d'animations culturelles (jardin des mots, participation au festival de la BD d'Hautvillers, commémorations de la Première guerre mondiale, semaine du goût, salon du livre...). Je félicite à nouveau les personnels de la BDP de la Marne pour leur travail quotidien. Vous pouvez explorer avec curiosité le site de la BDP grâce au lien ci-dessous. Votre envie d'apprendre vous permettra de savoir ce qu'est le kamishibaï, de vous inscrire à la newsletter, ou de tester les activités numériques et littéraires.

[Accéder au site de la BDP](#)

Financement des dessertes forestières

© Pixabay



Avec mes collègues Yves DETRAIGNE et René-Paul SAVARY, j'ai interpellé Monsieur Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est, sur mes inquiétudes relatives au financement de plusieurs dessertes forestières. En effet, il semble, que plusieurs demandes d'aide FEADER n'ont pu aboutir en raison d'un provisionnement insuffisant de l'enveloppe lors de l'élaboration du PDR (2014-2020) par l'ancien Conseil régional de Champagne-Ardenne. C'est pourquoi nous lui avons demandé de bien vouloir nous apporter des précisions.

CONTACT

Au Sénat

Lindy Pollet-Lhôte

Tel : 01 42 34 24 88
E-mail : l.ferat@senat.fr

Dans la Marne

Lucile Creton

Tel : 03 26 58 15 23
E-mail : francoise.ferat@orange.fr

Site : www.senateur-ferat.org

www.udi-uc-senat.fr